

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf tenue à la salle municipale de Lac-du-Cerf, au 15, rue Émard, le **lundi 14 février 2011, à 19 heures**, ladite assemblée ayant été convoquée selon les dispositions du Code municipal.

Sont présents et forment quorum :

La mairesse Pauline Ouimet

Les conseillers: Michel St-Louis, Hugo Bondu, Bernard St-Louis, Jacques de Foy, Raymond Brazeau, Robert Nault

Josée Gougeon, secrétaire-trésorière adjointe, est aussi présente.

Ouverture de la séance

La mairesse déclare la séance ouverte à 19 h.

041-02-2011

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Robert Nault appuyé par le conseiller Bernard St-Louis et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté,

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF
ORDRE DU JOUR
14 FÉVRIER 2011 - 19 H**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ;
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ;
3. ADOPTION DU(DES) PROCÈS-VERBAL (VERBAUX):
 - 3.1 Séance ordinaire du 17 janvier 2011
 - 3.2 Séance ajournée du 24 janvier 2011
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 Rapport budgétaire et bilan au 31 janvier 2011
 - 4.2 Registre des comptes à payer au 31 janvier 2011
 - 4.3 Registre des comptes à payer au 14 février 2011
 - 4.4 Registre des salaires du 2 au 29 janvier 2011
 - 4.5 Rapport de la secrétaire-trésorière - Délégation de compétence
 - 4.6 -
 - 4.7 -
 - 4.8 Fondation canadienne Espoir jeunesse
 - 4.9 Mutuelle des municipalités du Québec – ristourne 1214 \$
 - 4.10 CSST – Avis de calcul de taux personnalisé
 - 4.11 Lettre de M^e Alain Grégoire – dossier M.C. Forêt inc.
 - 4.12 Dunton Rainville Avocats – offre de services
 - 4.13 -
 - 4.14 Emplois d'été Canada 2011
 - 4.15 Mutuelle des municipalités du Québec - Visite de prévention
 - 4.16 -
 - 4.17 ADMQ – Conférence Web – Maîtriser votre gestion contractuelle avec l'outil du SEAO
 - 4.18 Forêt de proximité

- 4.19 –
- 4.20 Détente-Santé – Demande d'accès à des armoires

- 5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 5.1 Camion cube
 - 5.2 Guide et nouveau rapport à compléter par le service des incendies
 - 5.3 -

- 6. TRANSPORT
 - 6.1 Défaut de production de documents – résolution 039-01-2011 – Engagement de chauffeurs-opérateurs temporaires pour la liste d'éligibilité externe
 - 6.2 -
 - 6.3 -
 - 6.4 Hydro-Québec - déplacement de poteau chemin des Pins
 - 6.5 -
 - 6.6 Dossier chemin des Pins – négociations
 - 6.7 –
 - 6.8 MTQ – Danger sur la Route 311

- 7. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 7.1 Informations du représentant à la RIDL

- 8. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 8.1 -

- 9. LOISIRS
 - 9.1 CLD de la MRC d'Antoine-Labelle – entente de financement
 - 9.2 Comité des parcs municipaux, des lacs et de l'environnement – rencontre le 21 février 2011, 18 h 30, avec monsieur Simon Trudeau
 - 9.3 -
 - 9.4 Association Chasse et Pêche Lac-du-Cerf – demande d'aide financière
 - 9.5 -
 - 9.6 Plein Air Lac-du-Cerf inc. – réfection de nouveaux panneaux en bois pour le nom des jeux écologiques dans la piste d'hébertisme au parc municipal de la Biche
 - 9.7 Randonnée au Clair de Lune - Samedi 19 février 2011 – 20 h
 - 9.8 -
 - 9.9 Club Quadri-Laus – véhicule hors route de type côte à côte – modification des règlements municipaux – Avis de motion
 - 9.10 Travail à forfait – parcs municipaux et environnement

- 10. CULTURE
 - 10.1 Comité du Patrimoine de Lac-du-Cerf – demande d'aide financière

- 11. LACS ET ENVIRONNEMENT
 - 11.1 Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'Environnement – Demande d'aide financière 2011 dans le cadre du programme d'aide

- 12. AVIS DE MOTION;

- 13. RÈGLEMENTS
 - 13.1 Lettres de citoyennes et de citoyens concernant le projet de règlement sur le traitement des élus
 - 13.2 283-2011 – Règlement sur le traitement des élus municipaux abrogeant et remplaçant le règlement 243-2007

- 14. VARIA;

15. PÉRIODE DE QUESTIONS;

16. LEVÉE DE LA SÉANCE.

en y ajoutant le sujet 4.21 Formation sur l'accueil et les attraits touristiques de la région.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

042-02-2011

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2011

Il est proposé par le conseiller Robert Nault appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

043-02-2011

Adoption du procès-verbal de la séance ajournée du 24 janvier 2011

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ajournée du 24 janvier 2011

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

044-02-2011

Rapport budgétaire et bilan au 31 janvier 2011

Il est proposé par le conseiller Michel St-Louis appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu d'accepter pour dépôt le rapport budgétaire et le bilan en date du 31 janvier 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

045-02-2011

Registre des comptes à payer au 31 décembre 2010 et 31 janvier 2011

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu d'accepter pour paiement le registre des chèques suivants :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES COMPTES À PAYER			
AU 31 DÉCEMBRE 2010			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
11000740			1 024,09 \$
M1000741			23,03 \$
TOTAL			1 047,12 \$

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES COMPTES À PAYER			
AU 31 JANVIER 2011			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
I1100020	À	M1100035	16 360,03 \$
C1100036	À	C1100059	8 084,53 \$
TOTAL			24 444,56 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 14 février 2011

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

046-02-2011

Registre des comptes à payer au 14 février 2011

Il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu d'accepter pour paiement le registre des chèques suivants :

MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF			
REGISTRE DES COMPTES À PAYER			
AU 14 FÉVRIER 2011			
NO CHÈQUE	À	NO. CHÈQUE	TOTAL
M1100060	À	M1100075	38 371,13 \$
TOTAL			38 371,13 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, 14 février 2011

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

047-02-2011

Registre des salaires pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 29 janvier 2011

Il est proposé par le conseiller Hugo Bondu appuyé par le conseiller Michel SLouis et résolu d'approuver le paiement des registres des chèques salaires pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 29 janvier 2011, se totalisant 16 674.95 \$. Chèques numéro : D1100001 à D1100032.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 14 février 2011

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale

048-01-2011

Rapport de la secrétaire-trésorière et directrice générale - délégation de compétence

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Robert Nault et résolu d'approuver le rapport des engagements de délégation de compétence de la secrétaire-trésorière et directrice générale :

SAISIE DES ENGAGEMENTS			
du 1^{er} au 31 janvier 2011			
Numéro des bons d'engagement			Total
ENB1100001	à	ENB1100014	4510.66
TOTAL			4510.66\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière/directrice générale certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses ci-dessus décrites.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 14 février 2011

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale

049-02-2011

Fondation canadienne Espoir jeunesse

ATTENDU QUE la Fondation canadienne Espoir Jeunesse est une corporation à but non lucratif qui désire aider les jeunes et qui travaille dans toutes les municipalités du Québec en faisant une campagne de prévention et de sensibilisation;

ATTENDU QUE cet organisme a pour but de sensibiliser et de prévenir la population des problèmes des jeunes d'aujourd'hui et des moyens adoptés par la fondation pour leur venir en aide;

ATTENDU QUE la Fondation canadienne Espoir jeunesse demande une autorisation écrite confirmant leur droit de passage dans notre municipalité afin de faire du porte à porte pour sensibiliser les contribuables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu de refuser leur demande de droit de passage dans notre municipalité concernant leur campagne de prévention et de sensibilisation auprès des jeunes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

Mutuelle des municipalités du Québec – ristourne 1214 \$

La mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) versera cette année une ristourne de 1 500 000 \$ à ses membres sociétaires. Il s'agit de la troisième ristourne d'affilée offerte par la MMQ.

La Mutuelle des municipalités du Québec nous informe que la part individuelle versée à la municipalité de Lac-du-Cerf s'élève à 1 214 \$. Nous recevrons le chèque correspondant à notre part individuelle de la ristourne au renouvellement de notre police d'assurance.

CSST – avis de calcul de taux personnalisé

La CSST nous informe que le taux personnalisé pour l'année 2011 pour la municipalité est de 2,08\$.

050-02-2011

Lettre de Me Alain Grégoire – dossier M.C. Forêt inc.

CONSIDÉRANT la copie de résolution numéro 374-12-2010 que nous avons fait parvenir à M.C. Forêt inc., en décembre dernier, concernant les dommages causés au revêtement bitumineux sur le chemin Léonard par les transporteurs de bois;

CONSIDÉRANT que Me Alain Grégoire avocat représentant M.C. Forêt inc. nous a fait parvenir une correspondance nous mentionnant qu'après étude des faits, il est évident que ces derniers ne sont nullement responsables de la détérioration du bitume du chemin Léonard;

CONSIDÉRANT qu'un représentant de leur cliente verra à communiquer avec l'inspecteur municipal pour discuter du dossier, et ce, sans préjudice et sans admission de quelque nature que ce soit ;

CONSIDÉRANT que dans son envoi Me Grégoire stipule que la teneur de ces discussions étant cependant sans préjudice, étant ainsi entendu qu'elles ne pourront être utilisées devant un tribunal par l'une ou l'autre des parties ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Robert Nault d'aviser M.C.Forêt inc. que la Municipalité de Lac-du-Cerf accepte de rencontrer leur représentant qui communiquera sous peu avec notre inspecteur municipal monsieur Maurice Marier pour déterminer une date de rencontre, au printemps 2011, sur les lieux afin qu'il puisse constater les dommages causés au revêtement bitumineux sur le chemin Léonard par les transporteurs de bois et d'aviser le conseiller Michel St-Louis afin qu'il soit présent lors de cette rencontre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

051-02-2011

Dunton Rainville Avocats – offre de services

CONSIDÉRANT que la firme Dunton Rainville Avocats offre à la municipalité de Lac-du-Cerf un service de consultation téléphonique pour un montant de 1 500\$ par année, plus les taxes et déboursés (125\$/mois), peu importe le nombre d'heures ou d'appels, ce qui permet aux fonctionnaires et au maire de communiquer avec eux pour toute information relative au domaine du droit municipal;

CONSIDÉRANT que ce service comprend l'étude et l'analyse des projets de règlements et de résolutions et que le service peut également être utilisé par le moyen d'internet (courriel);

CONSIDÉRANT que leur offre de services à un taux de 1 500\$ par année comprend leur présence à l'Hôtel-de-Ville pour la préparation d'une séance sans frais supplémentaires et qu'il n'y aura aucune facturation pour le temps de déplacement et l'essence;

CONSIDÉRANT que pour les dossiers où un procès aura lieu, leur taux sera de 150\$/l'heure maximum pour tous les dossiers et que ce taux pourrait être inférieur si un avocat ayant moins d'années d'expérience devait œuvrer dans le cadre d'un dossier impliquant la municipalité;

CONSIDÉRANT que leurs honoraires quant à la perception des taxes municipales sont de dix pour cent (10%) plus taxes et déboursés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Nault appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu que le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la résolution et que le Conseil municipal de Lac-du-Cerf accepte l'offre de services de la firme Dunton Rainville Avocats pour l'année 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 14 février 2011

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

052-02-2011

Emplois d'été Canada 2011

Il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Robert Nault et résolu que la municipalité présente dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2011 une offre d'emploi pour deux (2) étudiant(e)s qui ont une technique ou un bac en environnement et/ou sciences connexes, et ce, dans l'objectif d'entreprendre la caractérisation des bandes riveraines et de sensibiliser les riverains à l'importance de la renaturalisation de leur rive.

Il est de plus résolu d'autoriser la mairesse, Pauline Ouimet, et la secrétaire-trésorière et directrice générale, Jacinthe Valiquette, à signer pour et au nom de la Municipalité de Lac-du-Cerf tous les documents relatifs à la demande d'Emplois d'été Canada 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

Mutuelle des municipalités du Québec – visite de prévention

Lettre en date du 1^{er} février 2011 de madame Colette St-Martin, avocate de la Mutuelle des municipalités du Québec nous avisant que prochainement une visite de prévention sera effectuée dans notre municipalité, et ce, afin d'apprécier les bâtiments, lieux et biens couverts par notre contrat.

Suite à cette visite, un rapport sera rédigé et leurs recommandations seront jointes audit rapport.

Josée Gougeon mentionne que le représentant de la Mutuelle est passé le vendredi 11 février dernier.

053-02-2011

ADMQ – conférence web – Maîtriser votre gestion contractuelle avec l'outil du SEAO

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu d'autoriser Jacinthe Valiquette secrétaire-trésorière et directrice générale à s'inscrire à la conférence Web « Maîtriser votre gestion contractuelle avec l'outil du SEAO, le 8 mars 2011 et à déboursier les frais d'inscription au montant de 35 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 14 février 2011

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale.

054-02-2011

ÉLABORATION D'UN PROJET DE FORÊT DE PROXIMITÉ SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

- ATTENDU** les dispositions de la Loi 57 sur les forêts de proximité;
- ATTENDU** les consultations du ministère des Ressources naturelles forêt (MRNF) prévues en 2011;
- ATTENDU** l'expérience du groupe Agence de Gestion Intégrée des Ressources (AGIR) au Saguenay qui a démontré qu'une approche originale en matière de gestion de la forêt de proximité pouvait se traduire par d'importantes retombées locales qui permettent de revitaliser les communautés du territoire;
- ATTENDU** l'expertise développée par la MRC d'Antoine Labelle en matière de gestion de terres publiques.
- ATTENDU QUE** l'expérience du comité Multi-Ressources de la Vallée de la Rivière-Rouge en matière de gestion de la forêt des TPI semble prometteuse;
- ATTENDU** l'importance pour la MRC d'Antoine Labelle d'assumer un rôle de leadership dans le dossier de la forêt de proximité, considérant le potentiel du dossier d'induire un développement endogène essentiel pour revitaliser le territoire;
- ATTENDU** l'urgence d'agir dès maintenant pour influencer le développement de notre industrie forestière à partir de 2013 dans une perspective où la forêt est exploitée de façon différente, respectueuse de l'environnement et des différents partenaires.
- ATTENDU QUE** les municipalités de Chute-Saint-Philippe, Lac-des-Écorces, Kiamika, Notre-Dame-de-Pontmain, Lac-St-Paul, Ferme-Neuve, et Sainte-Anne-du-Lac sont appelées à considérer la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Nault appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu que la municipalité de Lac-du-Cerf demande à la MRC d'Antoine Labelle de constituer dans les meilleurs délais, le groupe de travail suivant et de le doter d'un budget suffisant pour s'acquitter de son mandat:

MANDAT

- *Établir le portrait de la situation de la forêt publique dans la MRC à l'horizon 2013;*
- *Consulter les diverses communautés de la MRC afin de préciser leurs attentes;*
- *Élaborer un projet de forêt de proximité pour la MRC d'Antoine Labelle qui s'appuie sur un ou quelques modèles de gouvernance adaptée aux attentes des communautés et en mesure d'assurer les meilleures retombées locales et pour la MRC, en s'inspirant des similitudes et différences avec le projet AGIR;*
- *Évaluer les superficies minimales et optimales de territoire à inclure dans le projet de forêt de proximité;*

COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

- *élus municipaux et professionnels de la MRC d'Antoine-Labelle*

ÉCHÉANCIER

- *juin 2011 – rapport préliminaire*
- *septembre 2011 – rapport final.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

055-02-2011

Détente Santé des Trois Villages – demande d'accès à des armoires

ATTENDU QUE l'Association Détente Santé des Trois Villages demande si c'est possible d'utiliser les armoires qui sont présentement libres dans la cuisine du centre communautaire;

ATTENDU QUE les armoires présentement libres appartiennent au comité d'Entraide et que le matériel n'a pas été remis en place dans les armoires après avoir repeint le centre communautaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Nault appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu de mettre leur demande en suspend et dès qu'on trouvera de l'espace disponible on communiquera avec l'Association Détente Santé des Trois Villages inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

Formation sur l'accueil et les attraits touristiques de la région

Une formation qui s'adresse aux employeurs d'entreprise pour les employés.

Une formation de courte durée (6 heures réparties en deux lundis soirs) le 21 février et le 28 février 2011 à la salle des préfets au CLD d'Antoine-Labelle de 18 h à 21 h

Coût de l'inscription pour membre de la chambre de commerce de Mt-Laurier : 10 \$ et inscription pour non-membre : 20 \$
Un remboursement de 50% du salaire des employés, qui auront fait les deux soirs de formation sera alloué. Jusqu'à concurrence de 9.50 \$/heures.

Pour information ou réservation, contactez la chambre de commerce de Mt-Laurier au 819-623-3642 ou sans frais 1-855-623-3642.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

056-02-2011 Camion cube – Service des incendies

CONSIDÉRANT que la municipalité a fait l'acquisition d'une vannette pour transporter les équipements incendie et que le camion cube n'est plus en état de fonctionnement et qu'il fait partie des actifs de la municipalité;

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu de conserver toutes les pièces pouvant servir, par la suite contacter un marchand de ferraille pour le faire ramasser.

Il est de plus résolu d'aviser la SAAQ afin qu'elle procède à l'annulation du remisage sur ledit camion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

Guide et nouveau rapport à compléter par le service des incendies

Dépôt du Guide et nouveau rapport à compléter par le service des incendies. Une copie a été remise au directeur d'incendie, monsieur Robert Leclair

TRANSPORT

057-02-2011 Défaut de production de documents – Résolution 039-01-2011 – Engagement de chauffeurs-opérateurs temporaires pour la liste externe.

CONSIDÉRANT que monsieur Clément Léonard n'a pas produit les documents demandés conformément à la résolution 039-01-2011 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu de ne pas procéder à son engagement et d'en aviser le syndicat des travailleuses et travailleurs de la Lièvre Sud – secteur Lac-du-Cerf.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

c. c. M. Antonio Grenier, représentant syndical Lac-du-Cerf

058-02-2011

Hydro-Québec – déplacement de poteau chemin des Pins

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu de demander à Hydro-Québec de déplacer le poteau situé au 70, chemin des Pins sur le territoire de la municipalité de Lac-du-Cerf et d'autoriser la secrétaire-trésorière et directrice générale, Jacinthe Valiquette, à signer, pour et au nom de la municipalité de Lac-du-Cerf, le sommaire des coûts préliminaires de la contribution aérien et confirmant la gratuité du projet de déplacement chez Hydro-Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

059-02-2011

Dossier chemin des Pins – Offre à l’amiable à madame Johane Léonard, tutrice de monsieur Sylvain Léonard pour l’acquisition d’une parcelle de terrain

CONSIDÉRANT que selon la résolution numéro 028-01-2011 de janvier dernier madame Pauline Ouimet, mairesse, ainsi que madame Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale, devaient rencontrer madame Johane Léonard, tutrice de monsieur Sylvain Léonard, afin de négocier un arrangement à l’amiable pour l’acquisition du terrain devant servir de chemin public ;

CONSIDÉRANT qu’il n’y a pas eu de rencontre avec madame Johane Léonard puisqu’elle n’était pas disponible en février 2011, mais qu’elle le serait plutôt en mars 2011 ;

CONSIDÉRANT que dans une conversation téléphonique, elle a mentionné à la mairesse qu’elle accepterait de recevoir une offre par écrit de la part de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Bernard St-Louis et résolu de faire parvenir à madame Johane Léonard, tutrice de monsieur Sylvain Léonard, une offre à l’amiable par écrit, basée sur l’évaluation foncière municipale ainsi que sur le plan d’implantation produit par l’arpenteur géomètre, monsieur Denis Robidoux, en date du 23 décembre 2010.

Il est de plus résolu d’aviser madame Johanne Léonard que suite à cette offre elle devra soumettre une réponse, par écrit, au plus tard le 11 mars 2011 et qu’à défaut de soumettre une réponse à cette date, le conseil municipal entreprendra les démarches d’expropriation à sa séance ordinaire du 14 mars 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

060-02-2011

MTQ – Danger sur la Route 311 – Traverse de chevreuils

ATTENDU QU' il y a une traverse de chevreuils près du 177, Route 311 (à la sortie du village vers Kiamika) et que beaucoup d'accidents se produisent à cet endroit;

ATTENDU QUE la sécurité des usagers de la Route est mise en cause en plus des dommages causés à leur véhicules;

ATTENDU QUE plusieurs chevreuils se font happés chaque année à cet endroit et que le tout se traduit par la morts de cervidés ou de blessures graves ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel St-Louis, appuyé par le conseiller Hugo Bondu, et résolu d'aviser le Ministère des Transports afin qu'il procède à l'installation de panneaux «traverse de chevreuils» et de voir, à ce qu'il pourrait être fait pour éviter cette problématique, que cela soit plus sécuritaire pour les usagers de la Route et d'éviter la mort de cervidés.

Qu'une copie conforme de cette résolution soit envoyée au Ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

HYGIÈNE DU MILIEU

Informations du représentant à la RIDL

Notre représentant municipal, le conseiller Raymond Brazeau nous informe au sujet :

- De la construction d'une centrale d'épuration des eaux usées qui débutera ce printemps.
- Sur le compostage qui débutera en 2012.

LOISIRS

CLD de la MRC d'Antoine-Labelle – entente de financement

Lettre de monsieur Gaétan Lefebvre du CLD de la MRC d'Antoine-Labelle, le 11 janvier 2011, nous transmettant l'entente de financement comprenant les conditions relatives à la réalisation du projet de sentier flottant au parc de la Biche.

Comité des parcs municipaux, des lacs et de l'environnement – rencontre le 21 février 2011, 18 h 30, avec monsieur Simon Trudeau

Le comité des parcs municipaux, des lacs et de l'environnement rencontrera monsieur Simon Trudeau, le lundi 21 février 2011, à 18 h 30, pour discuter de l'avancement des dossiers du projet de la Ruralité et du projet Volet II pour le parc de la Biche.

061-02-2011

Association Chasse & Pêche Lac-du-Cerf – demande d'aide financière

CONSIDÉRANT que l'Association Chasse et Pêche de Lac-du-Cerf souhaite obtenir l'appui financier de la municipalité dans le cadre de leur programme d'encouragement à la capture de loups et coyotes pour la saison 2010-2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Hugo Bondu et résolu d'aviser l'Association Chasse et Pêche Lac-du-Cerf que la Municipalité de Lac-du-Cerf accorde une aide financière maximale 500 \$ qui s'ajoutera à la contribution du même montant de l'Association, et ce, en vue d'offrir un maximum de vingt bourses de cinquante dollars (50 \$) pour le programme à la capture d'autant de loups et coyotes pour la saison 2010-2011 et de protéger le cheptel de chevreuils sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites, sont projetées.

Signé à Lac-du-Cerf, ce 14 février 2011

Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale

062-02-2011

Plein Air Lac-du-Cerf inc. – réfection de nouveaux panneaux en bois pour le nom des jeux écologiques dans la piste d'hébertisme au parc municipal de la Biche

ATTENDU QUE le conseil municipal de Lac-du-Cerf en collaboration avec les artisans de l'AFÉAS souhaitent rafraîchir les panneaux d'identification des jeux de la piste d'hébertisme située à l'intérieur du parc de La Biche;

ATTENDU QUE Madame Danielle Ouimet a contacté madame Sylvie Dicaire, présidente de Plein Air Lac-du-Cerf, afin d'obtenir la liste des noms de chaque jeu de la piste d'hébertisme ;

ATTENDU QUE Madame Sylvie Dicaire, présidente de Plein Air Lac-du-Cerf inc. a fait parvenir une correspondance concernant cette demande au conseil municipal de Lac-du-Cerf nous mentionnant que la Municipalité de Lac-du-Cerf aménage, exploite, gère et administre ses sites et/ou espaces touristiques et/ou de villégiature et/ou de loisir, demandant à la municipalité quelles démarches elle veut entreprendre pour que la Corporation puisse nous remettre le dossier de la piste d'hébertisme qu'elle possède (exemple : photos, signalisation du panneau de recommandations, Annexe I qui comporte certains facteurs à tenir compte...) ;

ATTENDU QUE Madame Sylvie Dicaire, présidente de Plein Air Lac-du-Cerf inc. stipule que le document demandé par madame Danielle Ouimet est un dossier municipal et qu'elle ne peut accéder à sa demande, car les documents que Plein Air Lac-du-Cerf inc. a en sa possession ne peuvent être divulgués à un tiers à titre personnel sans autorisation de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel St-Louis appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu de demander à Madame Sylvie Dicaire, présidente de Plein Air Lac-du-Cerf inc., de remettre à la Municipalité de Lac-du-Cerf tous les documents relatifs aux parcs municipaux de la municipalité (parc de la Biche, parc du Petit Égaré, parc du Mont-Limoges, parc du Sentier écologique Le Petit Castor) ainsi que ceux concernant la piste d'hébertisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

Randonnée au Clair de Lune – Samedi 19 février 2011 – 20 h

Monsieur Robert Scantland nous confirme la dernière randonnée à pied, en ski de fond ou en raquette au clair de lune dans le Parc La Biche samedi le 19 février 2011, à 20 h.

063-02-2011

Club Quadri-Laus – véhicule hors route de type côte à côte – modification des règlements municipaux – Avis de motion

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Hugo Bondu afin qu'à une séance ultérieure soit adopté un règlement modifiant le règlement numéro 247-2007 permettant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux et abrogeant les règlements numéro 209-2001 et 214-2002, et ce, afin de permettre aux véhicules de type côte à côte de pouvoir circuler sur lesdits chemins municipaux tout en se conformant aux dispositions de la Loi sur les véhicules hors route et aux autres règlements relatifs à l'utilisation de leur véhicule.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

064-02-2011

Travail à forfait – parcs municipaux et environnement

ATTENDU QUE la municipalité désire faire exécuter à forfait certains travaux relatifs aux parcs municipaux et à l'environnement;

ATTENDU QUE que ces travaux consistent :

- à procéder au lavage des embarcations nautiques;
- à sensibiliser les plaisanciers au lavage de leur d'embarcation avant la mise à l'eau;
- à effectuer la plantation et l'arrosage de fleurs sur le territoire de la municipalité;
- à percevoir les droits d'entrée et faire le suivi du parc Le Petit Égaré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Michel St-Louis et résolu de faire parvenir par média poste une offre d'emploi pour faire exécuter à forfait certains travaux relatifs aux parcs municipaux et à l'environnement, et ce conformément à l'article 22 de la convention collective.

La durée du contrat sera du 17 avril au 17 septembre 2011, à raison de trente-cinq (35) heures mobiles réparties sur sept (7) jours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

c.c. M. Antonio Grenier, représentant syndical

CULTURE

065-02-2011

Comité du Patrimoine de Lac-du-Cerf – demande d’aide financière

ATTENDU QU’ un nouveau comité s’est formé dans la municipalité de Lac-du-Cerf «Comité du Patrimoine de Lac-du-Cerf» et qu’il demande un appui financier de 500 \$ pour démarrer leur projet;

ATTENDU QUE ce comité n’a pas de charte et n’est pas reconnu comme un organisme à but non lucratif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Brazeau appuyé par le conseiller Robert Nault et résolu de ne pas acquiescer à la demande du Comité du Patrimoine de Lac-du-Cerf puisqu’il ne possède pas de charte reconnue. Toutefois, le conseil municipal propose que ce comité s’associe à un organisme sans but lucratif possédant déjà une charte conforme, d’être plus avancé dans leur projet et par la suite la municipalité pourrait leur accorder une aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

LAC ET ENVIRONNEMENT

066-02-2011

Fondation de la MRC d’Antoine-Labelle pour l’Environnement – demande d’aide financière 2011

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu que la Municipalité de Lac-du-Cerf présente à la Fondation de la MRC d’Antoine-Labelle pour environnement dans le cadre du programme d’aide 2011 un projet concernant l’achat d’arbustes pour la stabilisation des berges au parc de La Biche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

RÈGLEMENTS

067-02-2011

Lettres de citoyennes et de citoyens concernant le projet de règlement sur le traitement des élus

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis appuyé par le conseiller Jacques de Foy et résolu d’accuser réception et d’accepter pour dépôt les lettres reçues des citoyennes et citoyens concernant le règlement sur le traitement des élus municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

Explication du projet de règlement sur le traitement des élus par la mairesse

Avant de procéder à l'adoption du règlement, la mairesse donne des explications pour une troisième fois (décembre, janvier et février) aux personnes présentes dans la salle concernant le projet de règlement sur le traitement des élus, à savoir :

TRAITEMENT DES ÉLUS

Cette explication a été donnée lors de la réunion sur le budget en décembre dernier. Elle a aussi été répétée en janvier.

En novembre dernier, les maires, qui comme Lac-du-Cerf, ont plus ou moins la même population et la même rémunération entre 5 000\$ et 6 000\$/annuel, soit N-D-de-Pontmain, Chute St-Philippe, Lac-St-Paul, l'Ascension, Ste-Anne-du-Lac, Kiamika, ont tous statué pour un ajustement de la rémunération du maire à environ 12 000\$ pour 2011 pour les années subséquentes, la rémunération sera ajustée selon l'indice des prix à la consommation pour le Canada.

- Les élus ont de plus en plus de responsabilités, ce qui engendre plus de temps, plus de présences et plus d'énergie. Au moins une soirée de travail et une réunion régulière par mois en plus des ajournements et des spéciales, et aussi on est appelé à avoir plus de journées de formation.*
- De plus en plus on nous demande d'être présents lors de rencontre soit avec le député, avec les gens d'affaires, avec les OSBL pour la présentation de leurs activités et leurs réalisations. Ce n'est pas rare d'avoir 3 à 4 rencontres par semaine. Notre présence est de plus en plus requise. Pour ma part étant sur le marché du travail ce n'est pas toujours évident de perdre une journée de salaire.*
- La pression sociale et les critiques sont constantes, la tâche de plus en plus délicate et laborieuse.*
- Le but principal est aussi d'inciter plus de gens et surtout les jeunes à s'impliquer au milieu municipal dans les prochaines années et surtout pour la prochaine élection à l'automne 2013.*
- Pour réaliser que même avec cet ajustement de rémunération le bénévolat a toujours sa place, je vous invite à participer aux rencontres régulières pour voir l'implication de vos élus dans les différents dossiers.*

Pour terminer merci messieurs les conseillers pour votre implication et pour les citoyens, comme il a été expliqué lors de la rencontre sur le budget, même avec cet ajustement de rémunération le taux de taxes est resté le même que l'an passé. Il n'y a aucune augmentation du taux de taxes, même que la taxe spéciale de ,07\$ pour 5 ans pour le camion de déneigement est incluse dans ce même taux.

068-02-2011

Adoption du Règlement 283-2011 sur le traitement des élus municipaux abrogeant et remplaçant le règlement 243-2007

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

**RÈGLEMENT 283-2011
Règlement sur le traitement des élus municipaux
abrogeant et remplaçant le règlement 243-2007**

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU QUE le conseil désire adopter un règlement relatif au traitement des élus municipaux et désire prévoir le versement d'allocation de transition à certaines personnes;

ATTENDU QUE le territoire de la municipalité de Lac-du-Cerf est déjà régi par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais que, de l'avis du conseil, il y a lieu d'actualiser ledit règlement et de le rendre plus conforme aux réalités contemporaines;

ATTENDU QU'avis de motion ainsi qu'un projet de règlement ont été préalablement donnés lors de la séance ordinaire du 17 janvier 2011;

ATTENDU QU'une copie du projet a été remise aux membres du conseil lors de l'avis de motion et que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques de Foy appuyé par le conseiller Raymond Brazeau et résolu que le présent règlement soit adopté:

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 ABROGATION ET REMPLACEMENT

Le présent règlement abroge et remplace le règlement numéro 243-2007.

ARTICLE 3 FIXATION D'UNE RÉMUNÉRATION DE BASE ANNUELLE

Le présent règlement fixe une rémunération de base annuelle pour le maire et pour chaque conseiller de la municipalité, le tout pour l'exercice financier de l'année 2011 et les exercices financiers suivants.

ARTICLE 4 RÉMUNÉRATION DE BASE

La rémunération de base annuelle du maire est fixée à 12 000,00\$ et celle de chaque conseiller est fixée à 4 000,00\$.

ARTICLE 5 RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE

Une rémunération additionnelle est de plus accordée en faveur des postes particuliers ci-après décrits, selon les modalités indiquées:

a) Maire suppléant

Advenant le cas où le maire suppléant remplace le maire pendant plus de trente jours, le maire suppléant aura droit, à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, à une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période.

b) Fonctions particulières

Pour toutes les fonctions particulières prévues au troisième alinéa de l'article 2 de la Loi sur le traitement des élus et qu'exerce un membre du conseil au sein de la municipalité, d'un organisme mandataire ou d'un organisme supramunicipal qui ne verse pas de rémunération à leurs membres, la rémunération est fixée à 34\$ par séance à laquelle il assiste, jusqu'à concurrence d'une somme totale de 1 360\$.

Le premier alinéa s'applique uniquement aux comités, commissions ou organismes créés par ou en vertu d'une résolution du conseil ou d'un règlement de la Municipalité.

ARTICLE 6 ALLOCATION DE DÉPENSES

En plus de toute rémunération ci-haut fixée, chaque membre du conseil reçoit une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération, abstraction faite de l'excédant prévu à l'article 20 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, jusqu'à concurrence du maximum prévu à l'article 22 de cette loi.

Toutefois, lorsque le montant égal à la moitié de celui de la rémunération du maire prévue aux articles 12 et 13 de la Loi sur le traitement des élus municipaux excède le maximum prévu à l'article 22 de cette loi, l'excédant lui est versé à titre de rémunération plutôt que d'allocation de dépenses.

ARTICLE 7 MODALITÉS DU VERSEMENT DE LA RÉMUNÉRATION ET DE L'ALLOCATION DE DÉPENSES

La rémunération fixée en vertu des articles 4 et 5 et l'allocation de dépenses prévue à l'article 6 sont versées par la municipalité à la fin de chaque mois.

ARTICLE 8 INDEXATION

La rémunération de base et la rémunération additionnelle telles qu'établies par le présent règlement seront indexées à la hausse, pour chaque exercice financier suivant celui de l'entrée en vigueur du présent règlement .

L'indexation consiste à augmenter le montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation, selon Statistique Canada, de l'indice des prix à la consommation pour le Canada.

Pour établir ce taux:

- 1° on soustrait, de l'indice établi pour le deuxième mois de décembre précédant l'exercice visé, celui qui a été établi pour le troisième mois de décembre précédant cet exercice;

2° on divise la différence obtenue en vertu du paragraphe 1° par l'indice établi pour le troisième mois de décembre précédant l'exercice visé.

Lorsque le résultat de l'indexation est un nombre comportant une partie décimale on tient compte uniquement des deux premières décimales et, dans le cas où la troisième décimale aurait été un chiffre supérieur à 4, on augmente de 1 la deuxième décimale .

ARTICLE 9 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES ENCOURUES DE MANIÈRE PONCTUELLE PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

En outre des rémunérations et allocations de dépenses ci-dessus mentionnées, tout membre du conseil a droit au remboursement des sommes établies au Règlement numéro 228-2005 décrétant les taux pour les frais de déplacement, d'hébergement et de repas et ses amendements (Règlement numéro 264-2008) à l'égard des actes accomplis ou de dépenses engagées alors que le membre du conseil représente la municipalité ou alors qu'il participe à tout congrès, colloque ou autre événement tenu aux fins de fournir de l'information ou de la formation utile pour l'exercice de ses fonctions.

Toutefois, malgré ce qui précède, le membre du conseil municipal, autre que le maire ou le membre du conseil que le maire désigne pour le remplacer lorsqu'il lui est impossible de représenter la municipalité, doit recevoir du conseil une autorisation préalable à poser l'acte duquel la dépense découle.

Ce remboursement ne s'applique pas à l'égard des actes accomplis ou des dépenses engagées alors que le membre du conseil représente la municipalité à l'occasion des travaux des organismes dont il est membre au sein de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal et, notamment, à l'égard d'actes accomplis ou de dépenses engagées à l'occasion d'une séance du conseil ou d'un autre organisme de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal ou à l'occasion de toute réunion tenue en vue de préparer une telle séance ou d'en tirer des conclusions ou à l'égard d'actes accomplis ou de dépenses engagées lors de toute réunion aux comités, commissions ou organismes créés par ou en vertu d'une résolution du conseil ou d'un règlement de la Municipalité.

ARTICLE 10 PRISE D'EFFET

Le présent règlement a effet à compter du 1er janvier 2011.

ARTICLE 11 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Pauline Ouimet,
mairesse

Jacinthe Valiquette,
secrétaire-trésorière et directrice générale

Avis de motion :	17-01-2011
Adoption du projet de règlement :	17-01-2011
Publication de l'avis public :	18-01-2011
Adoption du règlement :	14-02-2011
Publication de l'avis public :	23-02-2011
Entrée en vigueur :	23-02-2011

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

069-02-2011

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Bernard St-Louis
appuyé par le conseiller Michel St-Louis
et résolu de lever la séance à 20 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

Pauline Ouimet
mairesse

Josée Gougeon
Secrétaire-trésorière adjointe

Je, Pauline Ouimet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec..

Pauline Ouimet
mairesse